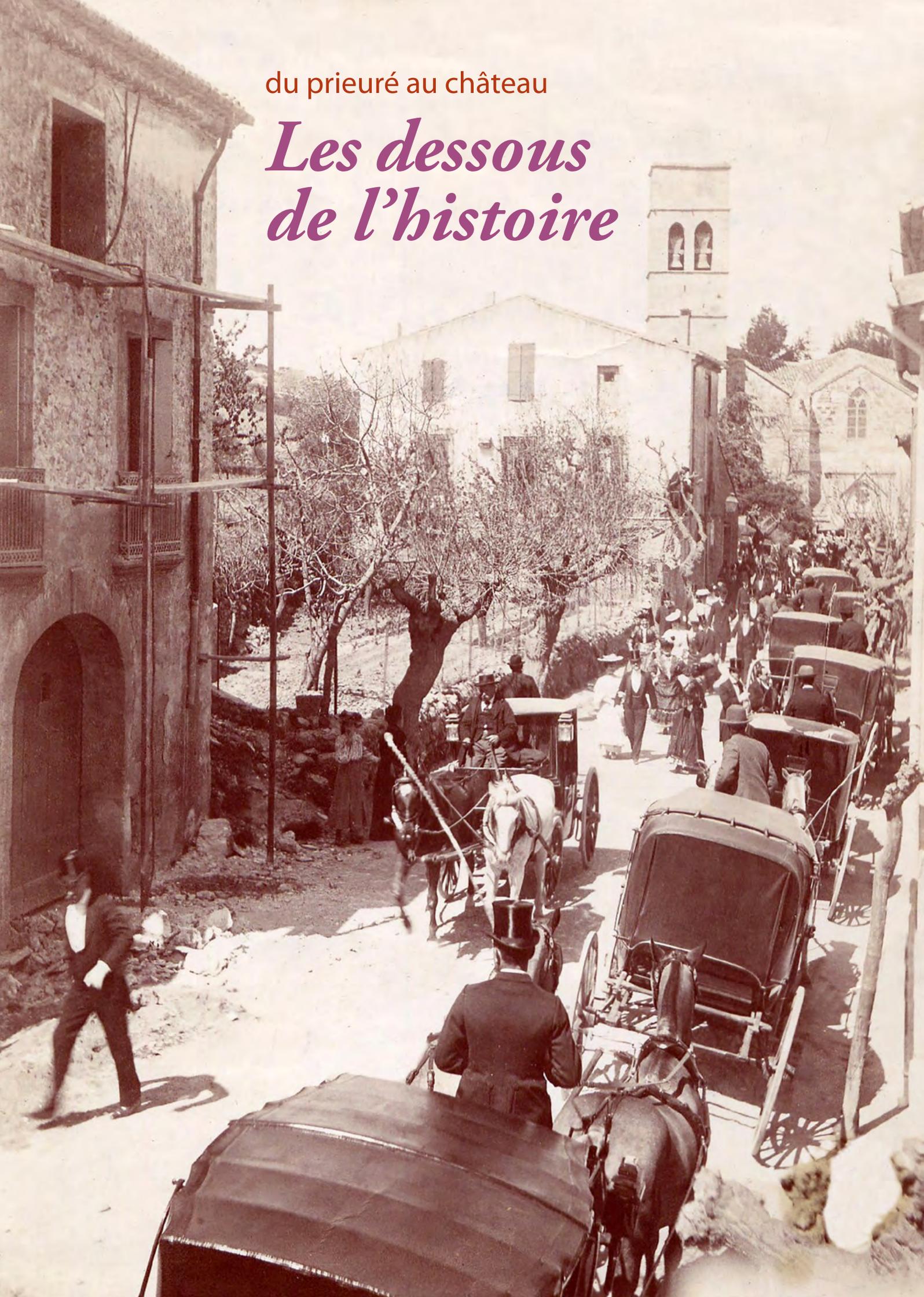


du prieuré au château

Les dessous de l'histoire

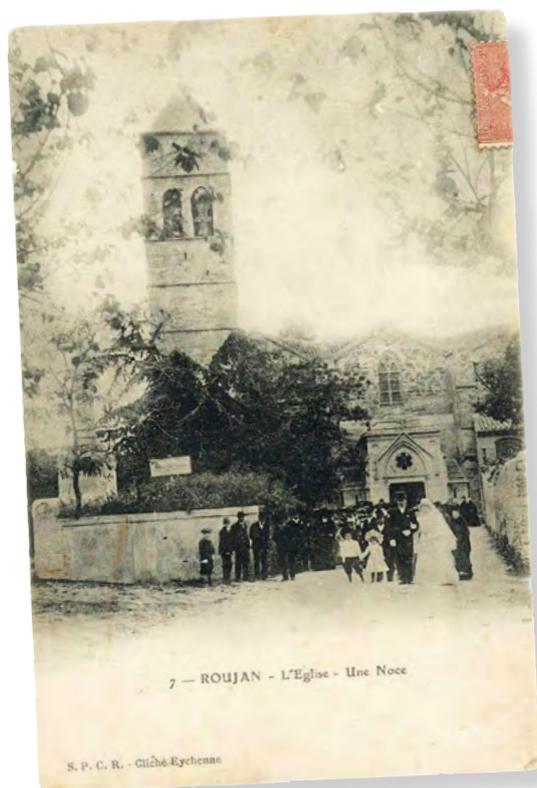


Roujan, le samedi 9 avril 1904. La rue de l'Église a rarement connu une telle agitation. Stationnés sur la droite, une file de calèches aux cochers endimanchés attendent l'arrivée des propriétaires : hommes en queue-de-pie et haut-de-forme, femmes en robe à traîne et larges chapeaux. Quelques minutes plus tôt, André Eychenne a immortalisé l'assistance au sortir de la messe nuptiale en un cliché appelé à devenir carte postale. C'est que l'événement est mondain pour le chef-lieu du canton : Germaine Martel, fille cadette d'Alexandre Martel, châtelain de Cassan, épouse Henri Cazal, un riche vigneron de Coursan. Le matin même, au château, le maire adjoint, André Armand, a uni le jeune couple pour le meilleur et pour le pire¹. Le meilleur, ce seront deux enfants : Gabriel² et Jacqueline, nés en 1904 et 1918.

Le pire, le décès de Germaine, dite Gaby, à l'âge de 35 ans, huit jours après avoir mis au monde la petite dernière.

Comme de nombreuses familles bourgeoises de l'époque, les Martel partagent leur temps entre la ville et les champs. Dans le Béziers de la Belle Époque, ils occupent un immeuble haussmannien au 10 de la rue Tivoli, ancien nom de la rue Berlioz, puis un hôtel particulier au 18 des Allées Paul Riquet, à deux pas du théâtre, dont le rez-de-chaussée abrite le célèbre Café Glacier. Au château de Cassan, on vient prendre le frais et surveiller les récoltes d'un vignoble de belle taille. En 1914³, la veuve d'Alexandre Martel affiche une production de 4 800 hectolitres de vin, la seconde plus importante de la commune de Roujan après celle d'Edmond Cabal (5 650 hl).

L'arrivée du château dans les mains de la famille Martel ne manque pas de romanesque qui met en scène quelques sans-culottes, un avocat, deux princes, une maîtresse et deux de ses bâtardes.



7 — ROUJAN - L'Église - Une Noce

S. P. C. R. - Cliché Eychenne

Page précédente

9 avril 1904 : le cortège du mariage de Germaine Martel et Henri Cazal redescendant la rue de l'Église

(coll. Agnès Cazal)

Ci-dessus

Les mariés devant l'église Saint-Laurent

(S.P.C.R. - cliché Eychenne)

Ci-contre

Germaine et Gabriel Cazal vers 1910

(coll. Agnès Cazal)





En haut

*Germaine Martel dans la cour d'honneur
du château de Cassan, vers 1893*

Henri Cazal vers 1914

En bas

*Germaine Martel au bras de son père dans la
rue de l'Église, sur la terrasse et dans le jardin
du château de Cassan, 9 avril 1904*

(coll. Agnès Cazal)

Les princes de Conti en filigrane

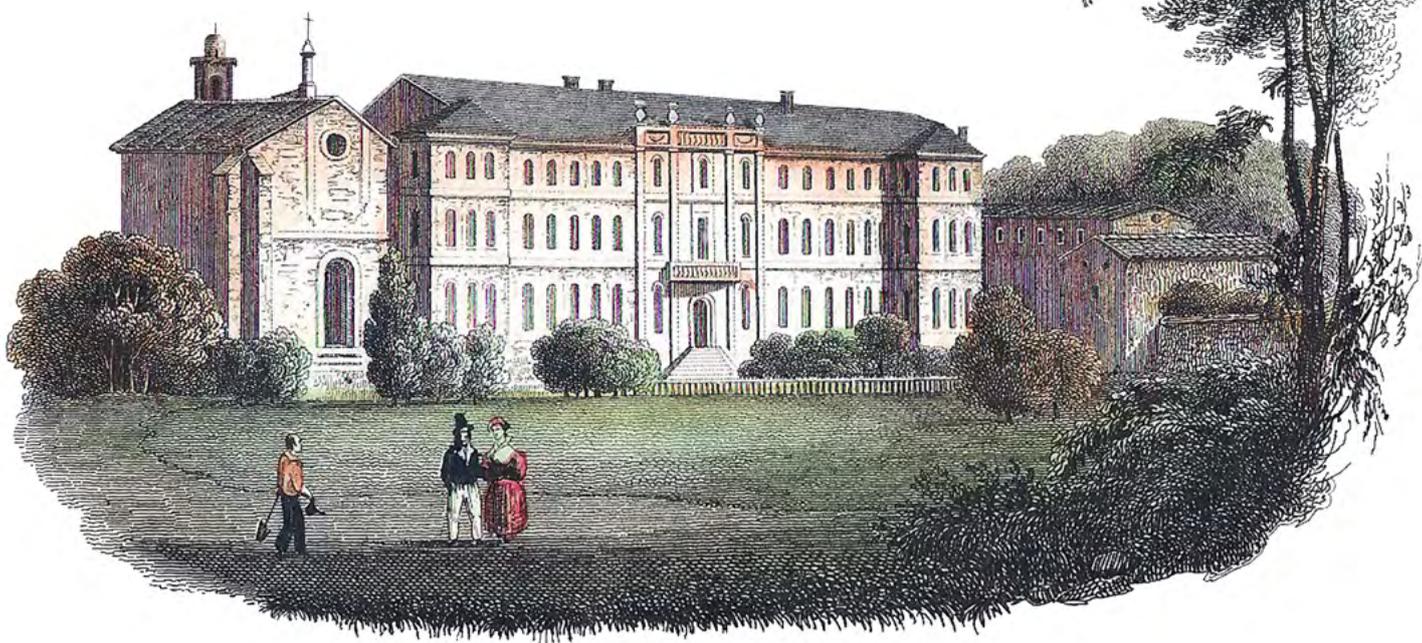
En août 1790, les cinq derniers chanoines de Cassan sont chassés par les révolutionnaires. En vertu du décret du 2 novembre 1789, le prieuré et ses 200 hectares de terres proches viennent d'être confisqués et seront mis en vente comme bien national. Estimé 124 000 livres, le domaine est acquis le 24 mars 1791 par Marc Antoine Thomas Mérigeaux⁴ pour 220 100 livres. Cet avocat né à Pézenas en 1755 fut l'un des quatre députés du tiers état de la sénéchaussée de Béziers aux États généraux avant de l'être à l'Assemblée Constituante. Son ascendance éclaire ce qui va suivre. Il est le fils d'Antoine Mérigeaux (1714-1778), notaire royal de la ville, homme de confiance de Louis François de Bourbon (1717-1776), sixième prince de Conti, comte de Pézenas, descendant en ligne directe d'Henri II de Bourbon-Condé et de la duchesse de Montmorency. Marc Antoine succèdera à son père dans cette fonction, auprès du septième et dernier prince de Conti : Louis François Joseph de Bourbon (1734-1814).

Aussitôt la vente conclue, Cassan voit s'installer la mondaine Madame de Brimont et ses deux « protégées » : Stéphanie Decour et Benjamine-Jeanne de Valville, placées sous la tutelle de Mérigeaux. Un *Mémoire devant le tribunal civil de Béziers*⁵ les dit

« nées à Paris, l'une le 4 janvier 1785, et l'autre le 1^{er} août 1788 : la première était fille de M. Étienne-Philippe Decour et de Dame Adélaïde-Philippine de Valmar, et la seconde de M. François de Walville et de dame Marie-Françoise de Bourville. Privées de leurs parents, et élevées sous le même toit, ces deux jeunes personnes contractèrent, dès leur enfance, l'union la plus intime. Elle se créèrent, pour ainsi dire, une famille commune ; se qualifièrent de sœurs ; donnèrent à leur tuteur le nom de papa, et appelèrent madame de Brimont leur bonne amie. » C'est du moins ce que la décence invite à croire...

Le *Journal d'un bourgeois de Popincourt*⁶ tenu de 1784 à 1787 lève une partie du voile : « C'est vers la barrière de la Roulette [à l'angle des rues de Popincourt et Saint-Sébastien, actuellement 19, rue de la Folie-Méricourt] que demeure Mme Brimont, née de parents peu riches, soi-disant épouse ou veuve d'un peintre, actuellement âgée de 30 à 35 ans, femme d'esprit, aimable, de caractère autant que de figure, cy-devant maîtresse de Monseigneur le prince de Conti, décédé vers 1778, auquel on prétend qu'elle a constamment été

*Le château de Cassan
vers 1840* (dessin Charles Rauch,
gravure Nyon le Jeune)



fidèle, en personne qui se pique d'afficher l'ordre au milieu du désordre, se soumettant avec douceur et sans murmurer à tous ses caprices, quelque bizarres qu'ils pussent être ».

Robert-Charles Yve-Plessis et Gaston Capon en révèlent davantage dans une *Vie privée du prince de Conti*⁷ parue en 1905. « Plaire aux femmes, écrivent-ils, fut une de ses principales occupations. » Et parmi les maîtresses du prince, si nombreuses que les auteurs renoncent à en établir une liste complète, figure en bonne place Mme Gaucher-Dailly, dite de Brimont. Marie Claude Gaucher est née à Charleville (Ardennes), le 2 novembre 1746, de Jean Gaucher, marchand, et Jeanne Françoise Tugot. En 1762 - elle n'a que 16 ans -, ses parents la marient à Jacques François Dailly, un peintre sur émail né à Abbeville en 1716. Le couple s'installe bientôt à Paris. L'épouse est-elle trop volage, l'époux trop violent ? Le mariage ne sera qu'une « source d'amertume et de chagrin ». C'est la conclusion d'une plainte en séparation de corps du 12 octobre 1775⁸. Depuis cinq ans déjà, l'épouse se console dans les bras d'un noble vieillissant : « très haut, très puissant et excellent prince Louis François de Bourbon, prince de Conti, grand prieur de France, gouverneur général du haut et bas Poitou,

généralissime des troupes du roi ». Elle lui donne deux enfants qu'il reconnaîtra par codicille l'avant-veille de sa mort le 2 août 1776 : François Claude Fauste de Bourbon-Conti (1771-1833), dit le marquis de Rémoville, et Marie François Félix de Bourbon-Conti (1772-1840), dit le chevalier d'Hattonville, tous deux enterrés au cimetière du Montparnasse. Ruinée par la Révolution, celle qui se fait appeler Madame de Brimont vient trouver refuge à Cassan avec ses deux protégées qui sont en fait ses filles, nées de deux pères différents qui ne sont ni le mari



De haut en bas

*Portrait de Marc Antoine
Thomas Mériageaux*

(estampe de C. T. Labadye, gravure de C.-F. Le Tellier, Bibliothèque nationale de France)

*Portrait de Louis-François
de Bourbon, prince de Conti*

(gravure de A. Romshot d'après Jean-Baptiste Isabey, Musée Condé, Chantilly)

*Portrait de Louis-François-Joseph de
Bourbon, prince de Conti, en tenue
d'équipage de la maison de Condé*

(peinture à l'huile de Louis Petit, Musée Condé, Chantilly)

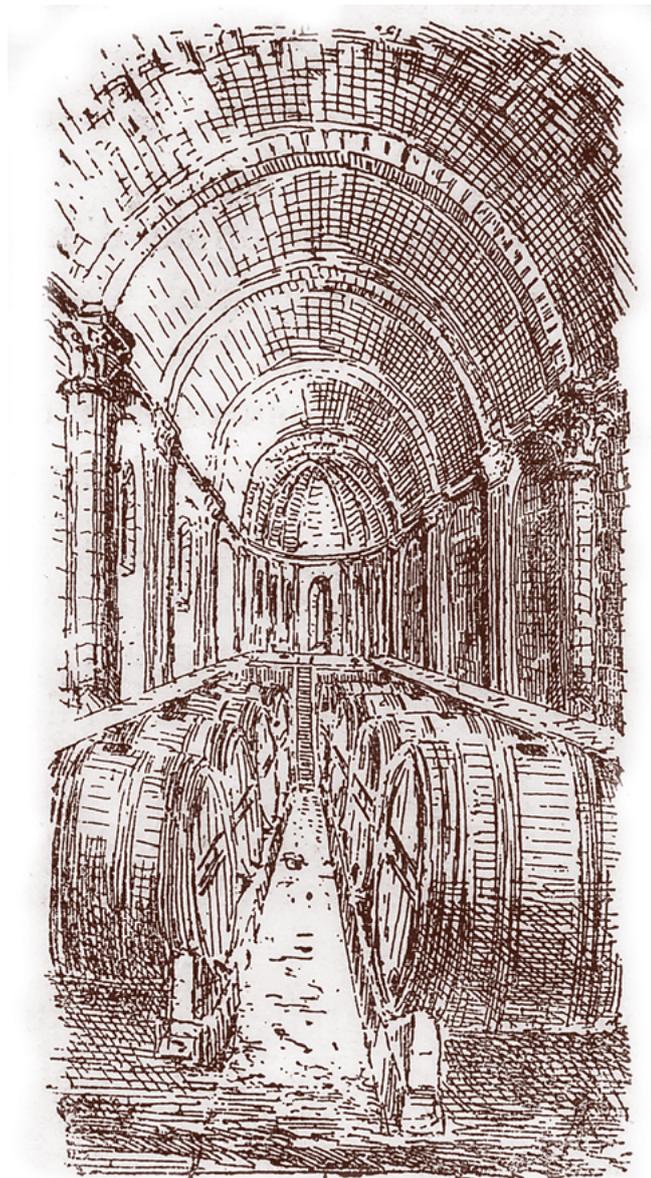
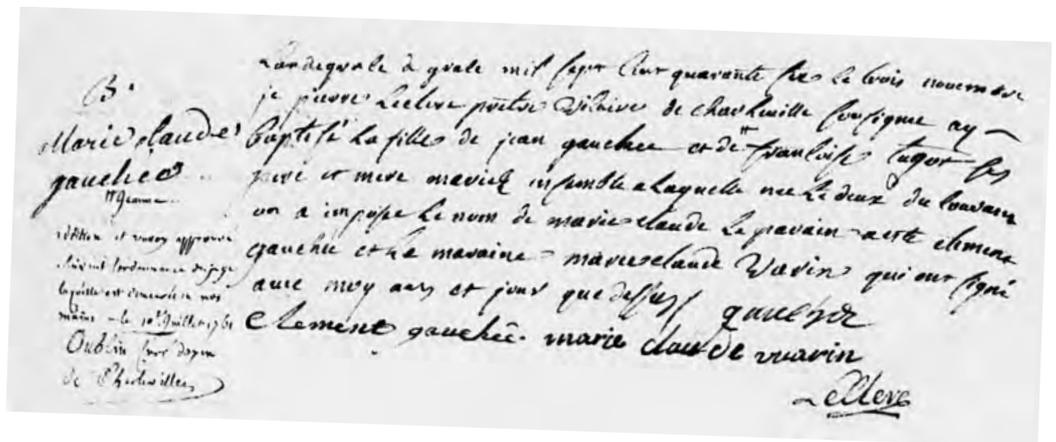
ni le prince... Et tout s'éclaire. Mériageux n'est que l'homme de paille du dernier prince de Conti qui a souhaité mettre à l'abri de la tourmente révolutionnaire la mère de ses deux demi-frères, François Claude Fauste et Marie François Félix.

« Retirée dans le domaine de Cassan, lit-on dans le *Mémoire*, madame de Brimon qui n'avait pas entièrement perdu les goûts de la capitale, ne tarda pas à y attirer une société nombreuse. Elle la composa de ce qu'il y avait de mieux élevé dans les villages voisins. » Symbole du luxe, la glacière du château de Cassan aujourd'hui détruite a été spécialement réalisée pour répondre aux goûts élitistes des protégées de Mériageux. C'est probablement entre mars 1791 et novembre 1793 que le l'ancien maître-clocher fut presque entièrement rasé pour laisser place à la glacière, et que la cave vinicole des chanoines fut transférée dans l'ancienne église⁹.

Madame de Brimont est encore à Cassan lorsque la prononciation de son divorce obtenu par jugement du 29 messidor an VIII (18 juillet 1800) l'appelle à Paris. Reviendra-t-elle au château ? Rien n'est sûr. Elle décède à Versailles le 23 avril 1821.

L'heure de la déchirure

Le 8 fructidor an IX (26 août 1801), Mériageux « plein de sollicitude pour les intérêts de ses pupilles, et désirant faire emploi des fonds qu'il avait reçus pour elles, après avoir rempli toutes les formalités voulues par la loi », leur vend en indivision la nue-propriété du domaine de Cassan. Elles lui rachèteront l'usufruit le 21 avril 1827. C'est à Roujan que les deux sœurs contractent mariage : Benjamine-Jeanne épouse le 2 août 1808 Pierre Hippolyte Roque, propriétaire, futur baron de Saint-Prégnan et premier adjoint à la mairie



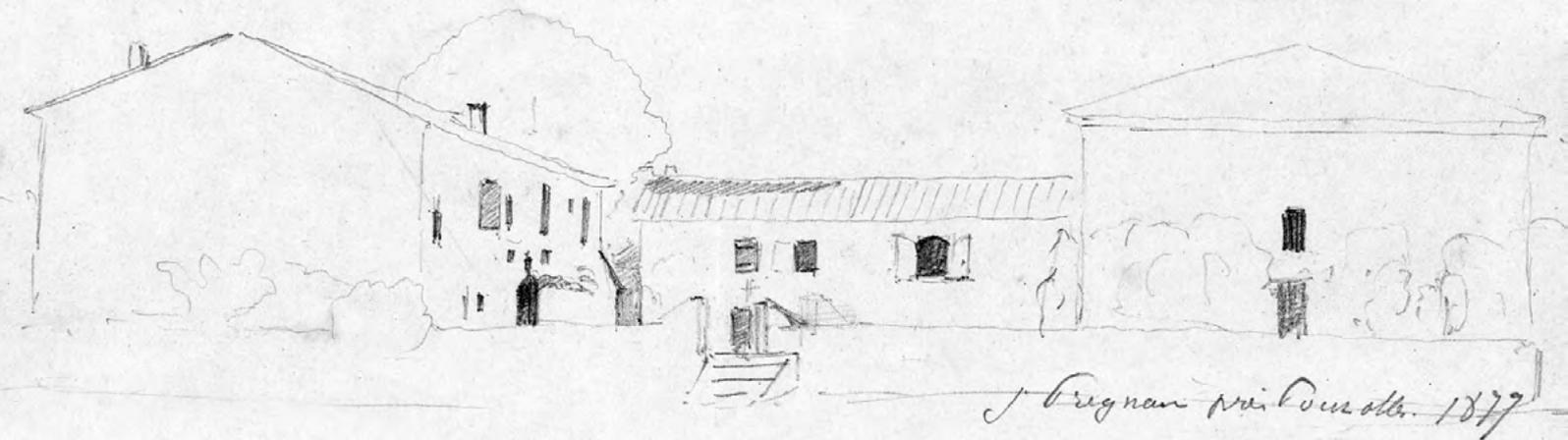
De haut en bas

Acte de baptême de Marie-Claude Gauchée

(Archives départementales des Ardennes, Charleville, GG 37)

L'église de Cassan en 1877 : « Ce monument serait très beau à voir si de grands tonneaux [...] ne lui avaient pas enlevé son premier caractère »

(dessin d'Albert Fabre dans A. et P. Fabre, *L'Hérault historique illustré*, 1^{er} vol., 1877, p. 66, pl. XVIII)



Le domaine de Saint-Preignan, près Pouzolles, en 1877 (dessin d'Albert Fabre, Médiathèque É. Zola, Montpellier, Ms1018_10)

d'Avignon ; Stéphanie s'unit le 29 novembre 1804 à François Castillon, propriétaire montpelliérain. La suite, moins heureuse, de l'histoire est à rechercher dans le *Mémoire* : « Stéphanie n'eut point d'enfants de son mariage. Cette circonstance, jointe à certaines dissensions domestiques, contribua à redoubler ses sentiments de tendresse pour Benjamine.

Plus heureuse que son amie, madame Roque eut un fils¹⁰. Ce fils fut chéri de Stéphanie ; et, dans l'excès de son amour, elle l'appela son neveu, comme elle avait appelé la mère sa sœur.

Cependant la position de madame Castillon devenait chaque jour plus pénible. Séparée de son époux et loin de sa bonne amie madame de Brimon, qui s'était retirée à Paris, elle vivait dans un isolement affreux. Le domaine de Cassan était la seule retraite qui pût lui offrir quelques charmes. C'est là qu'étaient ses affections et ses connaissances ; c'est là, d'ailleurs, qu'elle avait passé son jeune âge d'une manière si agréable ; et l'on sait que, par les souvenirs qu'il rappelle, le séjour de notre enfance a pour nos cœurs des attraits irrésistibles.

Attentif aux besoins de son ancienne pupille, M. Mériageux prévint les désirs de madame Castillon. Il lui offrit l'habitation du domaine de Cassan, lui confia l'exploitation de ce domaine et de celui de St.-Preignan (Pouzolles), lui en abandonna les fruits, à la charge de les partager avec madame Roque, et se réserva seulement pour lui une rente annuelle et viagère de 5,000 fr. [...]

Madame Castillon entra en possession des deux domaines, le 6 août 1819, et les exploita avec tout le zèle et toute l'intelligence dont elle était capable. Mais, malheureusement, les récoltes ne répondirent pas toujours à l'attente de madame Roque. Et, de là, des questions indiscretes, des reproches, quelquefois même des soupçons offensants de la part de cette dernière. [...]

Les procédés de madame Roque n'étaient ni honnêtes, ni délicats. Accuser madame Castillon de calomnie ; la blâmer sur sa manière de cultiver, alors qu'elle faisait de son mieux ; se transporter sur les lieux pour la surveiller ; la recevoir froidement dans ses visites [à Avignon] ; se plaindre de la modicité des revenus ; la suspecter dans ses comptes, et les réviser en sa présence, tout cela était fait pour aliéner le cœur et les affections d'une femme aussi sensible. [...]

Le 28 avril 1824, madame Castillon écrivait à madame Roque :

« Soyez persuadée que l'humeur ne dirigera jamais mes actions. J'ai loué une maison à Roujan pour ma tranquillité, pour vous laisser maîtresse absolue dans Cassan, et pas du tout pour mon plaisir. [...] Si j'avais vu de l'argent dans la caisse de Cassan, je vous aurais proposé d'arranger une autre cuisine et un autre escalier, et alors nous aurions pu rester toutes les deux. Mais il n'y a pas d'argent, et nous devons attendre, pour cette dépense, un temps plus heureux.

« Vous me demandez de vous faire une pension ; je vous assure que je voudrais bien pouvoir la faire ; mais quelle pension

voulez-vous que je fasse sur un bien qui n'a d'autres revenus que ceux qui sont nécessaires aux frais de l'exploitation et à la rente de M. Mérigeaux ? Vous me direz à cela que vous ne croyez pas à des frais aussi considérables. Venez le voir et vous assurer vous-même que, si vous avez une mauvaise année comme celle de 1822, où l'on n'a eu ni blé, ni fourrage, vous serez obligée de prendre sur les revenus de l'année suivante, et vous voilà arriérée pour longtemps. [...] Je ne connais pas le marchand de laine et des amandes ; mais je sais que je vends comme vendent mes voisins, et je suis bien certaine que votre manière d'exploiter aura les mêmes résultats que la mienne, c'est-à-dire, rien pour vous ni pour moi, lorsque le vin ne se vendra pas soixante francs. [...]

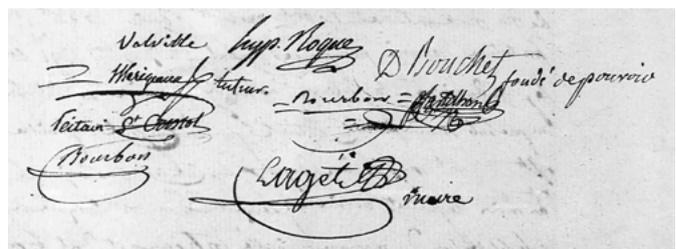
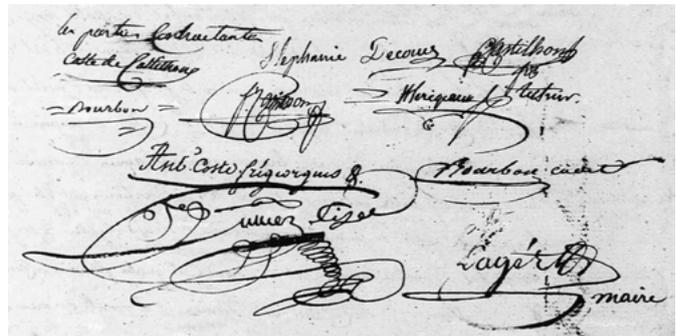
« Les avantages dont j'ai joui à Cassan, les voici : je n'ai pas payé de loyer ; j'ai brûlé le mauvais bois que l'on ne pouvait vendre, et j'ai pris les légumes et les fruits du jardin. Les avantages seront les mêmes pour vous et pour moi. »

La même année, Madame Roque s'installe à Cassan et exige bientôt le partage de la terrasse et du jardin¹¹. Ce sera chose faite le 9 novembre 1824. Le jour-même, Mme Castillon révoque tous les testaments qu'elle pouvait avoir faits, notamment celui du 4 mai 1818 instituant Benjamine Roque pour légataire universel.

« M. Roque voulut joindre ses tracasseries et ses insultes à celles de son épouse. [...] Cependant les mauvais procédés de madame Roque allaient toujours croissant. C'était chaque jour quelque nouveau trait de méchanceté ; sarcasmes, calomnies, gestes grossiers et offensants, tout était mis en usage. [...] Dans l'agenda de madame Castillon on trouve écrites de sa propre main les deux notes suivantes :

« 1^{er} février 1825. – J'ai été à Cassan promener avec madame Martel et les demoiselles Laget. Madame Roque a attendu le moment où madame Martel et Finou passaient sous le balcon pour cracher... dans son mouchoir, il est vrai, mais d'une manière trop affectée pour ne pas être remarquée. »

« 20 février 1825. – J'ai été à Cassan avec les demoiselles Laget. Madame Roque a chanté



De haut en bas

Plaque tombale de Jeanne Benjamine de Valville, baronne Roque de St-Prégnan, devant l'église Saint-Laurent de Roujan

(photo Guilhem Beugnon)

Signataires des actes de mariage de Stéphanie Decour (29 novembre 1804) et de Benjamine de Valville (2 août 1808)

(Archives départementales de l'Hérault)

de toutes ses forces : Amour à la plus belle, honneur au plus vaillant... C'est ce soir que je remets mon testament mystique chez M^e Barthou. Je pars demain pour Carcassonne. »

Le testament mystique

Le 20 février 1825, donc, Stéphanie Castilhon rédige son testament mystique devant M^e Barthou, notaire à Roujan. Les legs sont nombreux, à des amis, des employés de maison, les pauvres de Roujan et de Gabian, pour un montant de 87 000 francs. Ce qui reste, dont la moitié des domaines de Cassan et Saint-Preignan, revient à Léon Martel, filleul de Stéphanie, fils de Jean-Étienne Martel et Alexandrine Pélégry qui en auront la jouissance. Stéphanie décède à Cassan le 28 avril 1827 et les Martel prendront bientôt possession de leurs biens. Les liens d'amitié entre les deux familles remontent aux fêtes organisées à Cassan par Mme de Brimont auxquelles étaient admis Jean-Pierre Pélégry, officier de santé à Roujan, et sa fille Alexandrine. Déshéritée, Madame Roque ne manquera pas de porter plainte pour captation d'héritage, arguant

notamment du fait que Jean-Étienne Martel était l'officier de santé de Stéphanie Castilhon. En vain...

Qu'advint-il de la seconde moitié de Cassan ? Madame Roque décède au château le 21 avril 1837. Sa part est vendue trois ans plus tard à M^e Ferdinand Lautier, notaire et maire de Gabian dont le beau-fils, Alfred Crouzat, bibliothécaire-archiviste de Béziers, sera le premier historien de Cassan. Le 3 mai 1870, Anaïs Blanc, épouse de Léon Martel, recolle les morceaux par achat aux héritiers Lautier moyennant la somme de 18 000 francs. Le château ainsi reconstitué mais amputé de la moitié de ses terres sera revendu par Berthe, sœur aînée de Germaine, le 31 janvier 1938 à Ferdinand et Lucie Bosc, de Montpellier. Ainsi s'achève l'épisode Martel de l'ancien prieuré devenu château de Cassan.

Guilhem Beugnon et Serge Sotos
août 2020

Remerciements

Nathalie Augereau, Françoise Buard-Barthélémy, Olivier Cazal, Agnès Condomine, Jean-Louis Condomine.

Le château de Cassan en 1877
On remarquera les ruines d'un oratoire
au sommet de la colline de Sainte-Marthe.

(dessin d'Albert Fabre dans A. et P. Fabre,
L'Hérault historique illustré, 1^{er} vol.,
1877, p. 66, pl. XVI)



Notes

1. Les témoins du mariage sont André Montels, propriétaire de Gabian, Paul Thomas, avocat de Béziers, beau-frère de l'épouse, Émile Lappuyre et Jacques Cazal, propriétaires de Coursan, oncles du marié.

2. Le 4 juillet 1931, Gabriel Cazal achètera le château de la Baume, sur la commune de Roujan, à Marie de Lattaignant de Ledinghen, veuve de Bruno de Scorbiac. Il le revendra le 17 mars 1950 à Jean-Louis Pagès.

3. *Annuaire de l'Hérault et des vignobles du Midi... pour l'année 1914*, Firmin et Montane, Montpellier, p. 98.

4. Cf. Claude Alberge, *Histoire de Pézenas par les rues et les places*, Éd. de la Tour Gile, Péronnas 2004, p. 298-303.

5. *Mémoire devant le tribunal civil de Béziers, pour Monsieur Jean-Étienne Martel, propriétaire foncier, domicilié à Roujan, agissant tant de son chef que comme tuteur de Léon Martel, son fils ; et Dame Alexandrine Pélégry, épouse dudit sieur Martel, contre Dame Benjamine-Jeanne de Walville, et M. Hippolyte Roque, baron de St.-Preignan, son mari, domiciliés à Avignon*, Impr. de J.-J. Fuzier, Béziers 1829, 46 p. (sous la signature de M. et Mme Martel, parties, M^e Pouget, avocat, M^e Laurés, avoué).

6. Claude-Rigobert Lefebvre de Beauvray, *Journal d'un bourgeois de Popincourt...*, Lucien Gougy, Paris 1902, p. 19-20 (édité par Gaston Capon et Henri

Vial).

7. Robert-Charles Yve-Plessis et Gaston Capon, *Paris galant au dix-huitième siècle. Vie privée du prince de Conty, Louis-François de Bourbon (1717-1776), racontée d'après les documents des archives, les notes de la police des mœurs et les mémoires, manuscrits ou imprimés, de ses contemporains*, Jean Schemit, Paris 1907.

8. La séparation de biens date du 7 novembre 1766. L'époux quitte Paris pour un pays étranger vers 1769 et ne donne plus signe de vie (Archives nationales, Y5163B).

9. Mérigeaux recruta pour cela des travailleurs indigents issus des proches villages de Roujan, Gabian et Pouzolles, ce qui lui valut une intervention en sa faveur des autorités municipales quand il fut dénoncé et emprisonné durant la Terreur.

10. Pierre Charles Édouard Théophile Roque de Saint-Prégnan (1809), ingénieur des eaux et forêts.

11. « Le château divisé en deux à l'intérieur, vit sa façade souillée par un ignoble mur qui part du premier étage et se prolonge au travers du jardin, écrit Alfred Crouzat en 1859. Aujourd'hui encore, ce sont deux propriétés bien distinctes ayant chacune sa cour, son verger, son bois et ses bâtiments ruraux. Quant aux terres, elles ont été morcelées et ont fait la fortune de quelques paysans. » (Alfred Crouzat, *Histoire et la ville de Roujan et du prieuré de Cas-san...*, Imp. Vve Millet, Béziers 1859, p. 126). Ce partage matériel date des années 1840.

